



service public fédéral

**SANTÉ PUBLIQUE,
SECURITE DE LA CHAINE ALIMENTAIRE
ET ENVIRONNEMENT**

**Direction générale Soins de Santé
Service Legal Management
Conseil fédéral des établissements hospitaliers**

VOTRE LETTRE DU

VOS RÉF.

NOS RÉF. CFEH/C18-2019

DATE 17 10 2019

ANNEXE(S) 0

CONTACT HUBERT VINCENT 02 524 85 23

E-MAIL: vincent.hubert@health.fgov.be

A l'attention de Mme De Block

Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, et
de l'Asile et la Migration

Tour des Finances – Boulevard du Jardin
Botanique, 50/175,
1000 Bruxelles

OBJET : ADDENDUM à l'avis « CFEH C 13-2019 - programmation des appareils de tomographie à résonance magnétique »

Madame la Ministre,

Complémentaire à notre avis du 12 septembre 2019 « CFEH C 13-2019 - programmation des appareils de tomographie à résonance magnétique », et en vue d'éviter toute ambiguïté, le Conseil précise que :

- La demande du Conseil est de pouvoir se diriger progressivement vers une déprogrammation des appareils de résonance magnétique – objet de la mission de réflexion du groupe de travail « déprogrammation des appareils NMR » - sachant qu'actuellement l'on se situe dans un budget fermé ; la réflexion qui sera menée est donc une vision plus prospective et à long terme.

- Dans ce cadre, s'agissant de la programmation des services, il y a lieu d'adapter l'arrêté royal du 25 octobre 2006 réglant cette programmation afin de permettre aux hôpitaux qui ne disposent pas encore d'un tel appareil de pouvoir en disposer.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

Au nom du Président du CFEH

Margot Cloet

Le Secrétaire,

Pedro Facon,

.be